

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VIENNE  
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le neuf octobre,

Le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la direction du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne, sous la présidence de Monsieur André SENECHÉAU, président du conseil d'administration.

Date de convocation du conseil d'administration : 4 octobre 2006

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 5  
- présents : 5  
- votants : 5

Présents :

Messieurs André SENECHÉAU Président, Robert GEAY 1<sup>er</sup> vice-président, Jean-Marie PARATTE 2<sup>ème</sup> vice-président, Dominique REANT 3<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Michel BURLOT, membres du bureau du conseil d'administration.

Assistait également à la séance :

Colonel Patrice BRISSET, Directeur Départemental  
Lieutenant-colonel Jérôme GERBEAUX, Directeur Départemental Adjoint  
Patrick SANCHEZ, Directeur Administratif et Financier

N°B- 2006-2-J

Excusé :

**LE BUREAU**

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le rapport de M. le Président,

**OBJET :**

CONTENTIEUX

**AUTORISE**

1. Le Président à défendre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne devant le tribunal administratif de Poitiers, et le cas échéant, les juridictions d'appel dans les contentieux suivants :
  - a. M. Langlais Pascal relatif à son reclassement en filière technique
  - b. M. Menneteau Francis relatif à son reclassement en filière technique
  
1. Le Président à défendre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne devant le Conseil d'État et, le cas échéant, désigner un avocat dans l'affaire l'opposant à M. Besson relative au régime indemnitaire.

Fait et délibéré à la direction du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, le 9 octobre 2006.

Le Président du conseil d'administration,

M. André SÉNÉCHEAU